



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET

Le deux juillet deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROUGÉ, Maire.

**Objet : AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET DE REVISION DU PLAN de PROTECTION de l'ATMOSPHERE (PPA) de L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

**Délibération n° 2025.07.02.077**

**Rapporteur : Tanguy THEBLINE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu l'article R. 222-21 du Code de l'Environnement ;  
Vu le Plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération Toulousaine adopté par arrêté préfectoral en date du 24 mars 2016 ;  
Vu le projet de révision du Plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération Toulousaine et ses annexes ;  
Vu le courrier du 30 avril 2025 du service de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie (DREAL) relatif au projet de révision du plan de protection de l'atmosphère (PPA)  
Par courrier du 30 avril 2025, le service de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie (DREAL) a sollicité la commune afin de recueillir l'avis du Conseil municipal sur le projet de plan de protection de l'atmosphère (PPA) de l'agglomération Toulousaine.

Mis en place sur l'agglomération Toulousaine et ce depuis 2016, le plan de protection de l'atmosphère (PPA), est un outil de planification qui vise à reconquérir et à préserver la qualité de l'air sur le territoire. L'objectif du PPA est de diminuer les concentrations de dioxyde d'azote et de poussières dans l'air ambiant.

Un travail collaboratif et des ateliers associant de nombreux acteurs locaux ont permis d'aboutir à un nouveau projet de PPA et de cahier d'actions. Ce projet s'insère dans la continuité du PPA actuellement en vigueur, dont certaines actions seront poursuivies ou enrichies.

Il concentre les efforts sur des actions d'accompagnement et un engagement volontaire des acteurs locaux pour porter des actions en faveur de la qualité de l'air.

Les principaux secteurs à l'origine d'émissions de polluants dans l'agglomération Toulousaine sont les transports (pour les dioxydes d'azote) et le secteur résidentiel (pour les particules fines)

Le projet de PPA prévoit 30 actions autour de quatre thématiques qui couvrent les principaux enjeux du territoire : transport et mobilité (15 actions), résidentiel / tertiaire (4 actions), activités économiques (6 actions), mesures intersectorielles (5 actions).

<https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/consultation-reglementaire-a26926.html>

<p><b>Membres en exercice : 29</b> Membres présents : 22 Absents excusés Représentés : 7 Absent : /</p> <p>Date convocation : 26 juin 2025</p> <p>Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture</p> <p>- publication ou notification</p> <p style="text-align: center;"><b>18 JUL. 2025</b></p>	<p><b>Étaient présents (es) :</b> Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Patrice RENARD, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Xavier MOULIGNEAU, Michaël TURPIN, Pascal AGULHON, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN, Hassan HAMDANI.</p> <p><b>Étaient excusés représenté(es) :</b> Jean-Luc GALY (pouvoir à A. MIRANDA), Natacha MARCHIPONT (pouvoir à M-C FARCY), Didier GALAUP (pouvoir à P. PAQUELET), Christine LAFON (pouvoir à T. THEBLINE), Thierry MORENO (pouvoir à B. BARBASTE), Fabienne MORA (pouvoir à A-M AGUADO), Olivier DESPRINCE (pouvoir à I. BESSIERES).</p> <p><b>Absent : /</b></p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Tanguy THEBLINE</p>
---	--

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le

18 JUIL. 2025



ID : 031-213102825-20250702-DEL22025077-DE

L'impact de ces actions a été modélisé et montre que le PPA aura un effet bénéfique pour l'ensemble des polluants ciblés. Les actions prévues dans le PPA permettent l'atteinte des valeurs limites réglementaire actuellement en vigueur ainsi que l'atteinte des objectifs du Plan national de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques (PREPA) et du plan national chauffage au bois. Avec la mise en place du PPA, le territoire devrait approcher les nouvelles valeurs cibles pour 2030 fixées par la directive européenne qualité de l'air ambiant du 23 octobre 2024, en cours de transposition en droit Français.

Conformément à l'article L.222-21 du Code de l'environnement, il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- d'émettre un avis favorable sur le Plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération Toulousaine.

**Entendu cet exposé et après avoir délibéré, et ce conformément à l'article L.222-21 du Code de l'environnement, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :**

- **d'émettre un avis favorable** sur le Plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération Toulousaine.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme

**Tanguy THEBLINE**  
Secrétaire de séance,

**Michel ROUGÉ**  
Maire,

<p><b>Membres en exercice : 29</b> Membres présents : <b>22</b> Absents excusés Représentés : <b>7</b> Absent : /</p> <p>Date convocation : 26 juin 2025</p> <p>Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture</p> <p>- publication ou notification <b>18 JUIL. 2025</b></p>	<p><b>Étaient présents (es) :</b> Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Patrice RENARD, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Xavier MOULIGNEAU, Michaël TURPIN, Pascal AGULHON, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN, Hassan HAMDANI.</p> <p><b>Étaient excusés représenté(es) :</b> Jean-Luc GALY (pouvoir à A. MIRANDA), Natacha MARCHIPONT (pouvoir à M-C FARCY), Didier GALAUP (pouvoir à P. PAQUELET), Christine LAFON (pouvoir à T. THEBLINE), Thierry MORENO (pouvoir à B. BARBASTE), Fabienne MORA (pouvoir à A-M AGUADO), Olivier DESPRINCE (pouvoir à I. BESSIERES).</p> <p><b>Absent : /</b></p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Tanguy THEBLINE</p>
---	--

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>